BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2927

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

Ventes et cessions

828 678 243 RCS Chalon-sur-Saône.
ECO CLEAN.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : Zac du Champ Chassy, 71380 Châtenoy-en-Bresse.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : LE BEPS Société par actions simplifiée au capital de 7700 euros Siège social : Route Nationale 6 - 71100 LUX 448 761 841 RCS Chalon-sur-Saône ECO CLEAN société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros Siège social : ZAC du Champ Chassy - 71380 CHATENOY-EN-BRESSE 828 678 243 RCS Chalon-sur-Saône AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE ECO CLEAN PAR LE BEPS 1. Evaluation de l'actif et du passif de ECO CLEAN dont la transmission à LE BEPS est prévue : -Montant de l'actif : 81633 euros -Montant du passif : 16309 euros 2. Augmentation du capital de LE BEPS, société absorbante : CYBECA (102 671 369 RCS Villefranche-Tarare) société mère de la société absorbante et de la société absorbée détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée et de la société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 26 mai 2026 a été déposé le 27 mai 2026, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour Avis La Présidente de LE BEPS Le Gérant d'ECO CLEAN.